



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
19 novembre 2007
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 9^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 24 octobre 2007, à 10 heures

Président : M. Ali (Malaisie)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires :* M. Saha

Sommaire

Point 128 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal
2008-2009 (*suite*)

Plan-cadre d'équipement (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

07-56066 (F)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 128 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (suite)

Plan-cadre d'équipement (suite) (A/62/5 (vol. V), A/62/281 (part I), A/62/364 et A/62/490)

1. **M. Park** Hee-kwon (République de Corée) dit que sa délégation apprécie les efforts du Secrétariat visant à accélérer la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement afin que le travail de l'Organisation soit le moins perturbé possible. Elle ne doute pas que le Directeur exécutif chargé du plan-cadre d'équipement et le directeur des travaux, Skanska Building USA, ont l'expérience et l'expertise voulues pour faire avancer le projet de manière efficace. Cependant, malgré les progrès enregistrés et les mesures prises par le Secrétariat pour régler les problèmes soulevés par le Comité des commissaires aux comptes, et en dépit du fait que l'adoption de la stratégie IV accélérée atténuerait plusieurs facteurs de risques, de nouvelles incertitudes pourraient naître avec le temps.

2. La délégation coréenne souhaite qu'on lui explique plus clairement la technique de l'analyse de la valeur, car on ne peut pas attendre des États Membres qu'ils accordent leur confiance aveuglément. En outre, il n'est pas certain que l'analyse de la valeur soit compatible avec la promesse faite par le Secrétaire général selon laquelle les bâtiments du Siège, une fois rénovés, seront un modèle d'architecture à faible consommation d'énergie : il ne faut pas sacrifier les économies à long terme découlant d'un bon rendement énergétique au nom de menues économies réalisées lors de la construction. Il convient d'accorder plus d'attention à la sécurité et à la santé du personnel, en particulier pendant la phase de construction, ainsi qu'à l'accueil et à la sécurité des visiteurs, qui devraient continuer d'avoir un accès aussi large que possible aux activités de l'ONU pendant les travaux. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement doit montrer l'exemple en matière de passation de marchés et toutes les procédures d'appel d'offres doivent être équitables et transparentes. On ne peut que se féliciter de la décision du Secrétariat d'afficher toutes les informations contractuelles sur les sites Web pertinents. Le Secrétariat devrait redoubler d'efforts pour obtenir des dons privés afin d'alléger la charge financière à assumer par les États Membres et devrait établir un plan concret à cette fin.

3. Puisque le personnel du Secrétariat bénéficiera directement de l'exécution du plan-cadre d'équipement, la délégation coréenne prie instamment les départements de collaborer activement avec le Bureau, sous la direction du Secrétaire général, afin de faire avancer le projet. Les organes de contrôle internes et externes doivent continuer de s'efforcer de maintenir le projet sur la bonne voie. La délégation coréenne espère que le Secrétaire général tiendra son engagement quant au coût total du projet et que les incertitudes actuelles seront levées. Il faut faire preuve de prudence dès le départ et maintenir un contrôle constant afin d'instaurer le climat de confiance nécessaire pour que cette grande entreprise de « destruction créatrice » soit menée à bien.

4. **M. Ren** Yisheng (Chine) prend note des réalisations de l'année écoulée, mais s'inquiète du fait que la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement a pris beaucoup de retard par rapport au calendrier approuvé par l'Assemblée générale, retard qui pourrait imposer aux États Membres un fardeau financier supplémentaire de plus de 200 millions de dollars. Puisque le plan-cadre a une incidence sur la sécurité du personnel du Secrétariat, des représentants des États Membres et des autres usagers des bâtiments du Siège et qu'il touche les intérêts vitaux de l'ensemble des États Membres, le Secrétaire général a l'obligation de faire tout son possible pour qu'il soit exécuté dans les meilleurs délais, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale.

5. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a reconnu le bien-fondé de la stratégie IV accélérée proposée par le Secrétaire général et a donc recommandé son approbation par l'Assemblée générale. La délégation chinoise salue les efforts du Secrétaire général et estime que les États Membres devraient étudier avec soin la recommandation du Comité consultatif. Le Secrétaire général devrait maintenant prendre des mesures concrètes pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif en vue de mener à bien le projet plus tôt que prévu, en toute sécurité et dans un esprit pratique. Même s'il est essentiel de ne pas dépasser le budget prévu, les économies potentielles recensées dans le cadre de l'analyse de la valeur ne doivent pas compromettre la qualité des travaux. Enfin, la passation des marchés relatifs au plan-cadre doit être menée dans la transparence.

6. **M. Ng'ongolo** (République-Unie de Tanzanie), se référant aux paragraphes 5 et 6 du cinquième rapport annuel du Secrétaire général sur la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement (A/62/364), note que, en cas de rejet par le Secrétariat des devis présentés par la société de direction des travaux au titre de la partie B du marché, un nouvel appel d'offres serait lancé. À cet égard, l'intervenant souligne qu'il importe de garantir l'équité de l'appel d'offres et demande si la réouverture éventuelle de l'appel d'offres a fait l'objet d'une étude d'évaluation des risques.

7. Selon le paragraphe 22 du rapport du Secrétaire général, le type de contrat conclu avec le directeur des travaux (selon le modèle du prix maximal garanti) est utilisé à titre expérimental et appelle des examens techniques, juridiques et financiers approfondis pour préserver les intérêts de l'Organisation. L'intervenant souhaite savoir si ces examens ont été faits avant l'attribution du marché.

8. Il rappelle que l'émission d'une lettre de crédit par un consortium international a été approuvée pour deux raisons : premièrement, donner aux entrepreneurs potentiels l'assurance que le financement du plan-cadre est suffisant pour couvrir le coût de la construction et, deuxièmement, créer une source de financement de secours en cas de perturbation du versement des contributions. Dans ce dernier cas, le coût d'un emprunt bancaire serait supporté par les États Membres à l'origine des perturbations. La réserve opérationnelle a également été établie pour cette raison. La République-Unie de Tanzanie a choisi de régler sa contribution en une fois afin de ne pas prendre le risque de devoir payer des frais supplémentaires en cas d'utilisation de la lettre de crédit, mais il apparaît aujourd'hui qu'il n'a pas été nécessaire d'émettre cette lettre. L'intervenant souhaite par conséquent confirmation que les garanties apportées au directeur des travaux sont crédibles. Si c'est le cas, il se demande si la réserve opérationnelle est toujours nécessaire.

9. **M. Alderstein** (Directeur exécutif chargé du plan-cadre d'équipement), répondant aux demandes d'information supplémentaire faites par les délégations, dit que les coûts connexes sont liés à des objets de dépense très divers : matériel de radiodiffusion, mobilier, déménagement et stockage de dons, entrepôt pour les dons, locaux d'archivage et d'entreposage, emploi de personnel supplémentaire

pour s'occuper des besoins informatiques, des installations et de la sécurité, notamment.

10. Le directeur des travaux, Skanska Building USA, est tenu par l'accord de services préalables à la construction de recenser les matériaux et services pouvant être achetés sur une base internationale. Le Bureau chargé du plan-cadre d'équipement et la Division des achats travailleront avec le directeur des travaux à l'élaboration de directives et de mécanismes afin de veiller à ce que les appels d'offres pour la fourniture de ces matériaux et services soient étendus aux pays en développement ou en transition sur le plan économique. Le Bureau veillera à ce que les procédures comportent un degré de contrôle et de transparence suffisant, notamment par l'affichage des appels d'offre et des avis d'octroi de contrats sur des sites Web.

11. Le Bureau fera le nécessaire pour protéger les œuvres d'art de l'Organisation et les bâtiments rénovés du Siège leur offriront un environnement mieux adapté : les matières dangereuses auront été retirées et la température et le degré d'hygrométrie seront bien mieux maîtrisés. Le verre qui servira à la construction des murs-rideaux aura des propriétés qui préserveront mieux les œuvres d'art que le verre utilisé actuellement. Cependant, les œuvres situées dans des lieux de travail nécessitent une surveillance étroite et le Bureau devra arrêter des arrangements à long terme avec les États Membres. Le contrat signé avec le directeur des travaux stipule que les œuvres d'art doivent être protégées contre tous les effets directs des travaux de construction, mais toute œuvre d'art est sensible aux variations de température et d'hygrométrie et aux dégâts causés par des particules fines. Pendant l'année à venir, le Bureau s'entretiendra de chaque œuvre avec son donateur. Dans certains cas, le donateur préférera peut-être la retirer temporairement, tandis que les peintures murales « Guerre » et « Paix » devront être protégées sur place. Il faudra prendre des décisions concernant les œuvres qui ne peuvent pas être déplacées aisément.

12. Le mandat du conseil consultatif n'attend plus que l'approbation du Secrétaire général. Les membres du conseil seront sélectionnés selon les critères de la représentation géographique, de la durée probable de leur participation au conseil et de leur expérience de l'architecture, de la préservation des sites historiques, des questions financières, du secteur du bâtiment à New York, de la gestion de projet et de la maîtrise

d'œuvre. Le conseil devrait être en place d'ici au printemps 2008.

13. Plusieurs possibilités de locaux transitoires ont été étudiées, des discussions préliminaires ont eu lieu entre le propriétaire d'un bâtiment en particulier et un agent immobilier représentant l'ONU, et d'autres bâtiments ont été envisagés comme sites de repli. Les discussions seront menées à bien une fois que l'Assemblée générale aura pris une décision concernant les propositions du Secrétaire général relatives à la stratégie IV accélérée.

14. L'analyse de la valeur est l'opération qui consiste à examiner les objectifs du projet et les plans élaborés pour sa réalisation en recherchant des solutions plus économiques pour atteindre les mêmes objectifs. Cette opération est généralement nécessaire à plusieurs étapes du projet parce qu'il est difficile d'estimer les coûts avec précision tant que le travail d'élaboration n'a pas suffisamment progressé. Elle est encore nécessaire au stade avancé d'élaboration qu'a atteint le plan-cadre d'équipement. Avant le début de la phase de construction, l'une des principales responsabilités du directeur des travaux consiste à formuler des recommandations fondées sur une analyse de la valeur. En coordination avec toutes les équipes de conception, le directeur des travaux examine actuellement les objectifs de conception et les systèmes prévus afin de faire des économies en modifiant les plans des circuits et des tuyauteries, en sélectionnant du matériel plus simple, en évitant les travaux temporaires, en réduisant les opérations de démolition, en choisissant une implantation du matériel moins coûteuse, en choisissant du matériel adapté aux conditions du marché et en modifiant les spécifications afin d'accélérer les travaux de construction. La plupart de ces changements devraient concerner les systèmes de chauffage, de ventilation, de climatisation, les installations électriques et la plomberie. Le Bureau veillera à ce que les normes et les attentes relatives aux installations suivent les nouvelles orientations et à ce que les coûts n'augmentent pas en raison d'attentes obsolètes. L'un des avantages qu'il y a à pouvoir compter sur un directeur des travaux est que celui-ci aide le Bureau à se tenir au courant des dernières innovations dans le secteur du bâtiment. L'adoption d'un calendrier simplifié et plus serré dans le cadre de la stratégie IV accélérée permettra non seulement de faire des économies directes, mais aussi d'élaborer des

concepts simplifiés qui réduiront les coûts en évitant les travaux temporaires.

15. Au 22 octobre 2007, les 19 postes temporaires du Bureau étaient pourvus et on comptait huit postes d'appui dans d'autres départements.

16. Passant aux points soulevés par le Comité des commissaires aux comptes, le Directeur exécutif dit qu'une étude géotechnique est en cours sur la pelouse Nord afin de déterminer les caractéristiques du sous-sol destiné à recevoir les fondations du bâtiment des conférences temporaire. Un relevé récent a permis de situer le bâtiment souterrain par rapport aux autres éléments, à 5 millimètres près, et a fourni des données supplémentaires nécessaires à la conception des fondations. Des échafaudages seront érigés dans quelques jours afin de connaître l'état exact des blocs d'ancrage en pierre situés sur la façade du bâtiment du Secrétariat.

17. **M. Sach** (Contrôleur), répondant au représentant de la République-Unie de Tanzanie, dit que la question de la crédibilité des garanties financières offertes au directeur des travaux porte sur deux éléments qu'il convient de distinguer : la justesse de l'estimation du coût total et la nécessité de la réserve opérationnelle et de la lettre de crédit. À l'alinéa c) du paragraphe 53 de son rapport, le Secrétaire général a réaffirmé son engagement à ce que le budget reste au niveau autorisé. Actuellement, le Secrétariat ne doute pas que le projet pourra être mené à bien dans les limites du budget prévu. La réserve opérationnelle et la lettre de crédit n'ont pas encore été utilisées mais elles seront maintenues en place pendant la durée du projet afin de garantir que le directeur des travaux dispose de fonds suffisants pour payer les fournisseurs, en cas de versement tardif ou inégal des contributions des États Membres. Avec le temps, la probabilité qu'il soit nécessaire de puiser dans la réserve opérationnelle et de tirer des sommes sur la lettre de crédit augmentera. Les projets mentionnés aux paragraphes 6 et 7 du rapport du Secrétaire général présentent un caractère nouveau pour l'Organisation des Nations Unies mais non pour le secteur du bâtiment à New York.

18. À la réunion précédente, le représentant du Pakistan a souligné à juste titre qu'il convenait de remplacer les mots « selon la recommandation de l'Assemblée générale », à la fin du paragraphe 48 du rapport, par les mots « conformément au mandat de

l'Assemblée générale ». Un rectificatif sera publié à cette fin.

19. **M. Afifi** (Égypte) dit que le Directeur exécutif et le Contrôleur n'ont fait que répéter aux membres de la Commission ce qu'ils savaient déjà, au lieu de leur donner les renseignements et les réponses demandés.

20. La question des coûts connexes ne concerne pas leur objet mais la raison pour laquelle ils n'ont pas été calculés jusqu'à présent. Quant au conseil consultatif, il ne s'agit pas de connaître sa composition ni les modalités de nomination de ses membres mais de comprendre pourquoi sa création n'est pas intervenue au moins un an plus tôt. De même, ce n'est pas la question de la surface prévue pour les locaux transitoires qui se pose, mais celle de la mesure dans laquelle la disponibilité de ces locaux est garantie, point essentiel pour l'ensemble du projet. Enfin, pour ce qui est de la technique de l'analyse de la valeur, il s'agit de savoir pourquoi, si des économies sont possibles, elles n'ont pas été recensées plus tôt, lors de l'examen du budget en 2006.

21. L'intervenant explique que le Comité des commissaires aux comptes souhaite savoir pourquoi les études techniques n'ont pas été menées plus tôt et si elles risquent de retarder davantage l'exécution du projet et d'en accroître le coût. L'engagement pris par le Secrétaire général à l'alinéa c) du paragraphe 53 de son rapport, mentionné par le Contrôleur, va de soi puisqu'aucune garantie de cette nature n'est nécessaire. La question est de savoir comment le Secrétaire général entend veiller à ce que le projet soit exécuté dans les limites du budget.

22. **M. Hussein** (Pakistan), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, demande si l'analyse de la valeur est une technique récente et si la décision de procéder à une analyse de ce type a été prise par la société de direction des travaux ou par l'Administration. Il se demande également pourquoi le Secrétariat ne peut pas garantir que cela débouchera sur une réduction du coût global du projet.

23. Rappelant les préoccupations exprimées par le Comité des commissaires aux comptes au sujet du manque de contrôles internes permettant de veiller au respect des mandats définis par l'Assemblée générale, il souligne que l'Administration, du fait de son inaction, est la première responsable de l'incapacité de l'Organisation de mettre en œuvre le plan-cadre d'équipement. Le Secrétariat ne semble pas prendre ses

propres défaillances très au sérieux et l'intervenant souhaite savoir s'il est prévu d'instituer de nouveaux dispositifs de contrôle interne et de responsabilisation afin de ne pas répéter les erreurs du passé.

24. Les États Membres doivent également recevoir des assurances tangibles que la nouvelle stratégie accélérée, si elle est approuvée, ne s'effondrera pas un jour et qu'elle ne sera pas l'objet de révisions constantes. L'intervenant souhaite savoir qui, dans l'hypothèse la plus pessimiste, serait tenu pour responsable du dépassement des prévisions de dépenses.

25. Enfin, bien que le Groupe des 77 et la Chine comprennent la nécessité de conserver une réserve opérationnelle, ils souhaitent savoir s'il sera possible de faire l'économie de la lettre de crédit une fois qu'il sera établi que le projet peut être financé intégralement au moyen des contributions versées par les États Membres.

26. **M. Alderstein** (Directeur exécutif chargé du plan-cadre d'équipement), répondant aux questions posées par le représentant du Pakistan, dit que, loin d'être une technique nouvelle, l'analyse de la valeur est une pratique habituelle du secteur du bâtiment depuis des décennies. Il est normal, au cours de la phase préalable à la construction de tout projet, de réexaminer les paramètres de calcul des coûts afin de dégager des économies potentielles. L'Administration a toujours eu l'intention de procéder de la sorte en ce qui concerne le plan-cadre d'équipement. Tout sera fait pour veiller à ce que le budget du plan-cadre reste aussi réduit que possible et toute occasion de ramener le coût total du projet en-deçà du montant approuvé sera exploitée.

27. Le Comité des commissaires aux comptes ne s'est pas inquiété du manque de contrôles internes, mais a plutôt fait observer que certaines décisions n'avaient pas été prises en temps voulu. Des mesures sont en cours d'adoption pour accélérer la prise de décisions.

28. L'attribution du marché de la direction des travaux à Skanska Building USA a été une étape importante de l'exécution du plan-cadre d'équipement. Une fois l'analyse de la valeur achevée, les travaux de construction pourront commencer et, à partir de ce moment, tout retour en arrière sera extrêmement coûteux. Par conséquent, le plan-cadre subira peut-être des révisions mineures mais aucune modification importante n'y sera plus apportée.

29. La lettre de crédit n'est pas mentionnée dans le contrat de direction des travaux car la société Skanska est convaincue que les mécanismes de financement du projet sont adéquats. Il n'a pas été nécessaire d'émettre une lettre de crédit et il n'y a donc pas eu de coût supplémentaire, mais il sera toujours possible de recourir à cette solution si les circonstances changent.

La séance est levée à 11 h 10.